



Aujourd'hui, 1^{er} février 2018, la réforme statutaire des personnels d'insertion et probation aurait du être mise en œuvre.

Cette réforme résultait de **revendications légitimes** portées depuis de nombreuses années du fait de la complexité et de la particularité de nos missions, d'une mobilisation massive des CPIP en 2016 qui avait débouché sur un **relevé de conclusions signé par le Président de la République, le Ministère de la Justice et l'ensemble des organisations syndicales.**

En reportant cette réforme et ce, malgré sa validation en CTM en 2017, le Président de la République, la Garde des Sceaux et l'ensemble du gouvernement démontrent une nouvelle fois leur **mépris** à l'encontre de notre profession.

Cet ultime affront laisse penser à leur volonté d'enterrer purement et simplement cet accord !

Nous, CPIP du 31/09, contraints par notre statut spécial et notre faible nombre,

➔ **appelons** l'ensemble des acteurs du monde judiciaire et social et l'ensemble des élus à relayer et faire entendre notre ras-le-bol !

➔ **(R)appelons** les institutions de notre pays à une prise de conscience salutaire et à **l'adoption de cette réforme sans délai !**

- ✓ Parce que nous sommes le dernier rempart contre la récidive,
- ✓ Parce que nous œuvrons à la paix sociale,
- ✓ Parce que nous tentons de (ré)insérer des personnes après que toute autre institution ait échoué,
- ✓ Parce que nous assumons nos missions régaliennes et humanistes au quotidien avec un engagement sans pareil et un grand sens du service public

Et ce malgré :

- Des conditions matérielles de travail déplorables,
- Un sous-effectif permanent,
- Le stress de mal faire,
- L'absence de reconnaissance manifeste depuis des années,
- Les feux médiatiques quand il faut trouver un responsable,

En marge de la mobilisation nationale de ce jour, nous exhortons la plus haute autorité de l'Etat à l'exemplarité en respectant ses engagements pour que la Loi puisse être respectée par tous.

A Muret, le 01/02/2018

Ce tract sera rendu public.